

formulaire de demande et lignes directrices

Subventions aux écrivains (A, B, C) et aux artistes de la création parlée ou aux conteurs

date limite: le 20 mai

artistes | individus

Lignes directrices et critères d'admissibilité

Les présentes lignes directrices doivent être utilisées conjointement avec les Lignes directrices générales.

Objectif du programme

Les Subventions aux écrivains (A, B, C) et aux artistes de la création parlée ou aux conteurs aident les écrivains professionnels, y compris les artistes de la création parlée et les conteurs, à créer de nouvelles œuvres littéraires. Ces subventions peuvent servir à couvrir les frais de subsistance du demandeur et les dépenses liées au projet proposé jusqu'à concurrence de :

Écrivains A Écrivains chevronnés (10 000 \$ maximum)

Écrivains B Écrivains établis (5000 \$ maximum)

Écrivains C Écrivains de la relève (2000 \$ maximum)

Artistes de la création parlée et conteurs (2000 \$ maximum)

N. B. : Un demandeur ne peut recevoir plus de deux subventions aux écrivains et aux artistes de la création parlée ou aux conteurs par période de 48 mois.

Demandeurs admissibles

Veuillez vous reporter aux Lignes directrices générales pour connaître les critères d'admissibilité qui s'appliquent à tous les demandeurs.

Écrivains

L'admissibilité du demandeur est fondée sur les œuvres littéraires qu'il aura publiées.

Une œuvre ne sera considérée que si elle a été publiée en format papier ou électronique par un éditeur professionnel, qu'elle a été éditée par une source indépendante, qu'elle est accessible au grand public et qu'elle représente une source de rémunération pour l'écrivain.

Artistes de la création parlée et conteurs

L'admissibilité du demandeur est fondée sur les représentations publiques de ses œuvres écrites. Dans le cas d'un groupe d'artistes de la création parlée, chacun des membres du groupe doit répondre aux critères d'admissibilité du présent programme.

Artistes professionnels d'autres disciplines

Les artistes d'autres disciplines peuvent présenter une demande au présent programme s'ils répondent aux critères d'admissibilité. **Écrivains** A Le demandeur doit avoir fait publier deux livres par un éditeur professionnel OU un livre et environ 150 pages de nouvelles dans des revues ou des anthologies reconnues.

Écrivains B Le demandeur doit avoir fait publier un livre par un éditeur professionnel OU environ 150 pages de nouvelles dans des revues ou des anthologies reconnues.

Écrivains C Le demandeur doit avoir fait publier un nombre modeste d'œuvres dans un genre littéraire admissible (p. ex. une nouvelle, trois poèmes ou 10 pages d'une œuvre non romanesque).

Artistes de la création parlée et conteurs

Les écrits du demandeur doivent avoir fait l'objet de trois représentations publiques professionnelles.

N. B. : Le comité d'évaluation ne tiendra pas compte, pour déterminer l'admissibilité du demandeur, des éléments suivants :

- les œuvres publiées à compte d'auteur et celles publiées dans une publication universitaire ou commerciale ou dans un bulletin communautaire;
- les publications électroniques ou Web qui n'ont pas été éditées par un professionnel ou par une source indépendante, ou qui ne représentent pas une source de rémunération pour l'auteur;
- les œuvres de commande ou celles qui ne représentent pas une source de rémunération pour l'auteur;
- les œuvres auto-éditées, sauf si elles ont été écrites par un artiste de la création parlée ou par un conteur et qu'elles ont fait l'objet d'une représentation publique;
- les œuvres écrites par trois auteurs ou plus (si une œuvre a deux auteurs, ces derniers doivent tous deux être admissibles au programme et seront considérés comme des codemandeurs);
- les scénarios de films, de vidéos ou de pièces de théâtre, à moins qu'ils n'aient été publiés dans une publication admissible au présent programme;
- les représentations publiques d'œuvres dont les artistes de la création parlée ou les conteurs ne sont pas l'auteur.

Lignes directrices et critères d'admissibilité (suite)

Projets admissibles

- Les nouvelles et les romans
- La poésie
- La littérature jeunesse
- Les œuvres non romanesques (essais ou textes narratifs ayant comme sujet des personnes ou des évènements réels ou des idées qui montrent clairement la voix, la perspective et le style de l'auteur). Les formes admissibles comprennent les mémoires, les biographies, les créations littéraires non romanesques et les essais sur l'art.
- Les romans illustrés où le texte occupe une partie importante de l'œuvre
- Les œuvres d'artistes de la création parlée ou de conteurs destinées à la représentation publique

Les écrivains peuvent présenter une demande portant sur une nouvelle œuvre ou sur une œuvre en cours.

Les écrivains dont le projet consiste en l'écriture d'un livre qui exigera d'eux un travail soutenu échelonné sur plusieurs années peuvent présenter une demande portant sur une seule étape du processus d'écriture (p. ex. la rédaction de la première ébauche).

Les écrivains qui obtiennent des fonds pour la rédaction d'une première ébauche peuvent présenter, à une date ultérieure, une demande portant sur la révision du manuscrit.

Projets non admissibles

- Les guides de voyage, les guides pratiques, les livres de référence, les livres de croissance personnelle, les livres de cuisine ou les catalogues d'expositions
- Les histoires commerciales, industrielles ou d'entreprises ou les histoires de collectivités
- Les ouvrages savants ou universitaires destinés principalement au marché de l'éducation
- Les œuvres où le texte n'occupe pas une partie importante
- Les œuvres de commande

N. B.: Autres subventions offertes par le CAM pour l'élaboration de scénarios :

- Subventions aux dramaturges
- Subventions aux cinéastes
- Subventions aux vidéastes

Frais admissibles

Les Subventions aux écrivains (A, B, C) et aux artistes de la création parlée ou aux conteurs ont été créées pour couvrir les frais de subsistance des artistes et les coûts liés à leur projet pendant la période d'écriture. Un demandeur qui travaille à temps partiel à la réalisation du projet doit demander une allocation de subsistance dont la somme est proportionnelle au temps qu'il consacrera à celui-ci.

Sont admissibles:

- les frais de subsistance (jusqu'à concurrence de 2000 \$ par mois);
- les frais d'édition;
- les frais de déplacement et de recherche.

Frais non admissibles

- Les frais d'auto-édition, de diffusion ou de production
- Les frais de projet engagés avant la présentation de la demande

Matériel à l'appui

Les écrivains qui soumettent des livres ou des CD ou DVD doivent en joindre quatre exemplaires à la demande.

Contactez-nous

Vous ne savez pas à quel consultant vous adresser?

Téléphone: (204) 945-2237

Sans frais 1-866-994-2787

Courriel: info@artscouncil.mb.ca

Vous connaissez le nom du consultant à qui vous voulez parler, mais vous n'avez pas ses coordonnées? Rendez-vous à http://artscouncil.mb.ca/fr/a-notre-sujet/personnel/.

Liste de contrôle

Veuillez remplir la présente liste de contrôle et la soumettre avec votre demande. Les documents de la demande doivent être présentés dans l'ordre suivant :

NOM	I DU DEMANDEUR OU DE LA DEMANDEUSE :
	Coordonnées du demandeur formulaire ci-joint
	Informations sur le projet formulaire ci-joint
	Curriculum vitae artistique (4 pages maximum) Le curriculum vitae devrait comprendre les activités de perfectionnement professionnel, toutes les informations relatives aux œuvres publiées ou aux représentations données, et les prix obtenus.
	Énoncé artistique (I page maximum) formulaire ci-joint Décrivez vos activités artistiques et de perfectionnement professionnel récentes, votre travail, ses influences et son orientation, ainsi que l'importance du projet proposé pour votre développement artistique.
	Proposition de projet (de 300 à 600 mots) formulaire ci-joint Décrivez le projet proposé en expliquant pourquoi vous avez choisi de l'entreprendre et ce que vous espérez accomplir. Présentez le sujet et la forme de l'œuvre, les techniques que vous utiliserez et, selon le genre, des éléments comme la perspective et la voix narrative, la structure, le style, l'imagerie, le lieu de l'action et l'intrigue.
	 Œuvre en cours : Résumez ce que vous aurez accompli au moment de présenter la demande Révision d'un manuscrit achevé : Résumez les objectifs de la révision Frais de déplacement ou de recherche : Faites un résumé des activités que vous comptez réaliser
	Budget formulaire ci-joint Les frais de subsistance n'ont pas à être détaillés. Remplissez uniquement la colonne Prévisions budgétaires, mais gardez une copie du document, car, si vous recevez une subvention, vous devrez remplir la colonne Chiffres réels du rapport final une fois le projet terminé.
	Listes du matériel à l'appui formulaires ci-joints
	Extrait de manuscrit Soumettez un extrait de l'œuvre proposée. Même s'il s'agit d'une ébauche, veillez à ce qu'elle soit la plus finie possible.
	Écrivains A et B: Prose (30 pages) Poésie (20 pages) Littérature jeunesse (20 pages) Écrivains C: Tous les genres (10 pages) Artistes de la création parlée et conteurs: (10 pages maximum)
	Matériel à l'appui (un échantillon d'un œuvre publiée ou ayant fait l'objet d'une représentation) Soumettez de préférence un échantillon d'une œuvre récente et du même genre littéraire que le projet proposé.
	Écrivains A et B: Livre le plus récent (4 exemplaires) Écrivains C: Photocopie d'un texte publié dans une revue ou une anthologie (de 5 à 10 pages) Artistes de la création parlée et conteurs: Œuvre publiée ou enregistrée qui a déjà été présentée en public (10 minutes maximum)
	Critiques (facultatif) Critiques publiées d'œuvres récentes (4 maximum)



RÉSERVÉ AU BUREAU :
N° de la demande :
Identité du demandeur :
Date de réception de la demande :

Coordonées du demandeur (La présente page est confidentielle et ne sera pas remise aux évaluateurs)

Demandeur/demandeuse

Remblissez une seule section

Prénom	d'artiste ou d'individu
Second préno	m
Nom de famil	le e
Nom professi	onnel (s'il diffère du nom de l'artiste)
NAS	
	d'organisme ou de groupe anisme ou du groupe
_	en personne morale titué en personne morale
	rsonne-ressource
Directeur/dire	ectrice artistique
Administrateu	r/administratrice
Président/prés	sidente du conseil d'administration
	s artistiques Slinaires: cochez toutes les cases pertinentes)
-	Arts littéraires Musique
	Arts visuels Métiers d'arts on des arts Film, vidéo, arts médiatiques
données de s acceptez que	erait ajouter vos coordonnées à la base de on service des communications. Si vous le CAM le fasse, vous recevrez des courriels programmation et des activités artistiques au
OUI Je so	ouhaite recevoir vos courriels.

Coordonnées		
Adresse de courriel principal	e (pour l'envoi de correspondance)	
2e adresse		
3e adresse		
J- adi esse		
Site Web		
N° de téléphone – domicile	N° de téléphone – travail	
N° de téléphone cellulaire	N° de télécopieur	
Adresse		
Adiesse		
Ville	Province	
Code postal	Pays	
Auto-identification		
En acceptant de vous auto-identif déterminer si, comme le veut son	mandat, un large éventail	
d'artistes manitobains bénéficient services. Les renseignements que		
utilisés pour évaluer l'admissibilité		
demande.		
Nous vous invitons à vous auto-identifier si vous faites partie d'un des groupes suivants :		
☐ Minorités visibles ☐ Franco-Manitobains		
☐ Autochtones (Première Nations, Métis, Inuits)		
Personnes handicapées		
Langue(s) parlée(s) : Anglais	□ Français	
Autre:		
Demandes en français		
J'ai inclus une copie électronique de ma demande de subvention (format Word).		
Choisissez une des options de	e traduction suivantes :	

Je souhaite que le Conseil des arts du Manitoba fasse traduire ma demande de subvention.



RÉSERVÉ AU BUREAU :	•••
N° de la demande :	
Identité du demandeur :	
Date de réception de la demande :	

Informations sur le projet (La présente page fera partie des documents remis aux évaluateurs.)		
Demandeur/demandeuse Remplissez une seule section	Détails du projet (suite) Titre du projet	
Demande d'artiste ou d'individu Prénom	Sommaire du projet (25 mots maximum)	
Second prénom		
Nom de famille		
Nom professionnel (s'il diffère du nom de l'artiste)		
Site Web	Date de début (j/m/a) End date (d/m/y)	
Demande d'organisme ou de groupe Nom de l'organisme ou du groupe	Montant demandé	
Nom de la personne-ressource Site Web		
Détails du programme Nom du programme de subvention		
Disciplines du projet (artistes multidisciplinaires : cochez toutes les cases pertinentes) Danse Arts littéraires Musique Théâtre Arts visuels Métiers d'art Film, vidéo, arts médiatiques		
qu'indiqués dans les lignes directrices générales et dan	tères d'admissibilité ainsi que les exigences du programme tels s celles du programme auquel je présente ma demande, et je m'y is dans ma demande sont véridiques. Si je présente la demande de suis autorisé à le faire.	
Signature	Date	

Énoncé artistique	
une page maximum	
NOM DU DEMANDEUR OU DE LA DEMANDEUSE :	

i roposition de projet		
de 300 à 600 mots		
NOM DU DEMANDEUR OU DE LA DEMANDEUSE :	NOM DU DEMANDEUR OU DE LA DEMANDEUSE :	

Budget

Les revenus totaux et les dépenses totales doivent s'équilibrer. Énumérez toutes les sources de revenus, en précisant si les revenus sont confirmés (c) ou pressentis (p).

NOM DU DEMANDEUR OU DE LA DEMANDEUSE :	

REVENUS	PREVISIONS BUDGETAIRES	CHIFFRES REELS DU
REVEROS		RAPPORT FINAL
Conseil des arts du Manitoba (p)		
Autres subventions		
Conseil des arts du Canada		
Conseil des arts de Winnipeg		
8		
Autres		
TOTAL		
DEPENSES		
Frais de subsistance		
\$ par mois x mois		
Frais de déplacement		
Transport (voir les Lignes directrices générales pour connaître les taux		
courants)		
codrantsy		
Frais d'hébergement		
<u> </u>		
Autres		
TOTAL		

Matériel à l'appui

Inscrivez le nom du matériel à l'appui dans l'ordre où vous souhaitez qu'il soit examiné par le jury ou le groupe d'évaluation. Reportez-vous aussi aux Lignes directrices générales.

NOM DU DEMANDEUR OU DE LA DEMANDEUSE :
Article I
Format : CD DVD Manuscrit Partition Autre :
Titre : Date :
Nom des artistes qui ont contribué à la création du matériel :
Brève description de la pertinence du matériel à l'appui par rapport à la demande :
Désignation claire de la portion à examiner (si le matériel consiste en une portion d'une œuvre) :
N ^{os} de page : Durée : de à à
Article 2
Format : CD DVD Manuscrit Partition Autre :
Titre : Date :
Nom des artistes qui ont contribué à la création du matériel :
Brève description de la pertinence du matériel à l'appui par rapport à la demande :
Désignation claire de la portion à examiner (si le matériel consiste en une portion d'une œuvre) :
N°s de page : Durée : de à à

Matériel à l'appui (suite)

Article 3		
Format : CD DVD Manuscrit Partition Autre :		
Titre : Date :		
Nom des artistes qui ont contribué à la création du matériel :		
Brève description de la pertinence du matériel à l'appui par rapport à la demande :		
Désignation claire de la portion à examiner (si le matériel consiste en une portion d'une œuvre) :		
N ^{os} de page : Durée : de à à		
Article 4		
Format : CD DVD Manuscrit Partition Autre :		
Titre : Date :		
Nom des artistes qui ont contribué à la création du matériel :		
Brève description de la pertinence du matériel à l'appui par rapport à la demande :		
Désignation claire de la portion à examiner (si le matériel consiste en une portion d'une œuvre) : N°s de page :		

Matériel à l'appui

Reportez-vous aussi aux Lignes directrices générales.

I	NOM DU DEMANDEUR OU DE LA DEMANDEUSE :						

Liste d'images fixes

N°	Date	Titre	Technique(s)	Taille	Notes
I.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					
11.					
12.					
13.					
14.					
15.					
16.					
17.					
18.					
19.					
20.					